

Chapitre II

NOTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Sommaire

II.1 Introduction.....	01
II.2 Définition du développement durable.....	02
II.3 Bref historique.....	03
II.4 Principes fondamentaux du développement durable	05
II.5 Objectifs du développement durable	06
II.6 Enjeux environnementaux du développement durable.....	07

II.1 INTRODUCTION

Actuellement, au niveau mondial, les ressources en matière première diminuent. La pollution augmente et continue à avoir de plus en plus d'effets visibles sur la planète. D'autre part, des problèmes d'ordre social et économique se font de plus en plus ressentir, comme le chômage, la surpopulation, les problèmes de santé, d'éducation, d'exclusion, de pauvreté, de malnutrition...

Le concept de développement durable est largement admis depuis près de 20 ans pour faire face aux grands défis de la planète. Il s'agit d'un développement écologiquement soutenable, socialement équitable et économiquement viable.

II.2 DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le terme « développement durable » apparaît pour la première fois en 1980, dans un rapport de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Il est ensuite défini en 1987 dans le rapport Brundtland comme « **un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins** ».

Il est alors complété par la définition des trois piliers à concilier dans la perspective du développement durable : l'activité économique, la préservation de l'environnement et l'équité sociale (Figure II.1).

« En apprenant à économiser et à partager de manière équitable les ressources, en utilisant les technologies qui polluent moins, qui gaspillent moins d'eau et moins d'énergie, et surtout en changeant nos habitudes de consommation et nos comportements. C'est cela, le développement durable. Ce n'est pas un retour en arrière, mais un progrès pour l'humanité : celui de consommer non pas moins, mais mieux. »

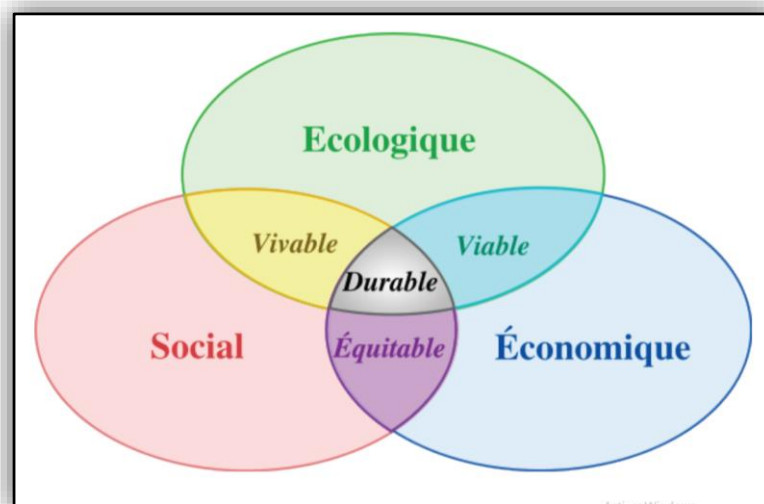


Figure II.1 Schéma des trois piliers du développement durable.

II.3 BREF HISTORIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au niveau international, l'Organisation des Nations Unies est l'initiatrice principale du développement durable. Depuis les années 1960, s'organise une vaste mobilisation contre les méfaits de notre développement sur l'environnement : création du WWF en 1961 et de Greenpeace en 1972. En 1971, les ministères de l'environnement font leur apparition dans plusieurs pays du monde. C'est dans ce contexte que s'organise la première grande conférence internationale sur l'environnement à Stockholm en 1972.

1972 - Déclaration de Stockholm : les débuts d'une gestion internationale du climat "Une seule Terre"

Pour la première fois, les Nations Unies se réunissent pour évoquer l'impact environnemental de la forte industrialisation des pays développés sur l'équilibre planétaire. En 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain adopte la Déclaration de Stockholm, qui contient les premiers grands principes d'une gestion rationnelle de l'environnement compatible avec le développement économique. De cette réunion, découle la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), un organisme basé à Nairobi et qui s'attache à encourager la coopération pour protéger l'environnement, à sensibiliser le public sur le changement climatique et soutient les actions à la gestion des ressources naturelles pour répondre aux besoins des générations futures.

1987 - Le rapport Brundtland : définition du développement durable

En 1987, la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, présidée par la Premier ministre de Norvège, Mme Gro Harlem Brundtland, publie le rapport Notre Avenir à tous. Le rapport souligne qu'un développement mal maîtrisé et écologiquement irresponsable peut mener l'humanité à sa perte. Les problèmes environnementaux sont essentiellement dus à la grande pauvreté régnant dans les pays du Sud et aux modes de consommation et de production non durables pratiqués par les pays du Nord.

1992 - Sommet de la Terre à Rio de Janeiro : développement durable et Agenda 21 "Sommet de la Terre"

Le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 consacre le concept de développement durable. 27 principes sont énumérés, trois conventions lancées (biodiversité, changement climatique et désertification) et un programme d'action pour le XXIème siècle (Agenda 21) est adopté par les 173 Etats présents.

De fait, à partir de la conférence de Rio, le développement durable sert de fil conducteur à de nombreuses conférences organisées par les Nations Unies :

- Conférence du Caire sur la Population (1994)
- Sommet de Copenhague pour le développement social (1995)
- Conférence sur les femmes à Pékin (1995 et 2005) - Conférence d'Istanbul II consacrée aux villes (1996)

2000 - Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

En septembre 2000, l'Assemblée générale de l'ONU adopte un ensemble d'objectifs ambitieux visant à améliorer la situation des populations les plus pauvres d'ici à 2015. Bien que les OMD ont déjà permis de sortir des millions de personnes de la pauvreté, de sauver des vies et de scolariser des enfants, les objectifs ne seront pas atteints en 2015.

2002 - Sommet de la Terre à Johannesburg

Le Sommet mondial pour le Développement Durable est l'occasion de faire le point sur les programmes lancés à Rio de Janeiro. Jugé décevant par les ONG, il se termine par l'adoption d'un Plan d'action qui comprend surtout des déclarations générales sur des domaines très variés du développement durable (eau, énergie, santé, biodiversité...).

2010 - Conférence sur le climat à Cancun (CCNUCC)

Après l'échec de Copenhague, en 2009 les 193 Etats réunis à Cancun ont réussi à adopter un texte de compromis. Principale avancée, l'adoption de mécanismes plus concrets pour réduire le changement climatique. Parmi eux, la création d'un Fonds vert destiné à aider les pays les plus pauvres à s'adapter à la lutte contre le changement climatique. Autre avancée, la mise en place d'un système de compensation pour lutter

contre la déforestation. Par ailleurs, un mécanisme de transfert technologique, bien qu'encore mal défini, permettra de rendre disponible des technologies plus vertes aux pays en voie de développement afin de leur assurer un développement économique moins dommageable pour l'environnement.

20-22 juin 2012 - Conférence des Nations Unies sur le développement durable : Rio+20

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable - également appelée Rio+20 - aura lieu en 2012, 20 ans après le Sommet de Rio de 1992. La conférence Rio 1992 fut un succès diplomatique et juridique : trois conventions ratifiées (climat, biodiversité et désertification) ; un nouvel instrument de gouvernabilité mondiale (la commission des Nations Unies pour le développement durable) et des programmes d'action locale (agenda 21).

II.4 PRINCIPES FONDAMENTAUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

II.4.1 principe de précaution

Le principe de précaution relève, en premier lieu, des autorités publiques et s'applique dans des situations précises pour faire face à des risques importants. Il concerne en effet les situations qui présentent un risque potentiel de dommages graves ou irréversibles, souvent en l'absence de connaissance scientifique avérée sur le sujet.

II.4.2 principe de prévention

Le principe de prévention s'applique pour toute situation à risque connu et comportant des dommages prévisibles. Des mesures et des actions doivent être mises en place en priorité en mettant en œuvre les meilleures techniques disponibles au coût minimal acceptable.

II.4.3 Participation et engagement

La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

II.4.4 La solidarité

Dans le temps : entre les générations présentes et futures. Ainsi, les choix du présent doivent être effectués en tenant compte des besoins des générations à venir, de leur droit à vivre dans un environnement sain.

Dans l'espace : entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest, entre régions pauvres et régions riches, entre milieu urbain et rural.

II.4.5 Principe de responsabilité

Les pollueurs doivent couvrir les frais occasionnés par la pollution qu'ils génèrent, ainsi que les frais de réduction et de lutte contre la pollution. Les prix des biens et services sont fixés suivant les coûts qu'ils occasionnent tant au niveau de la production que de la consommation. Ces prix doivent être proportionnels au taux de pollution généré, c'est-à-dire que ceux qui polluent le plus doivent payer le plus.

II.5 OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les pays ont adopté un nouveau programme de développement durable, articulé autour de 17 objectifs de développement durable. Les objectifs et les cibles guideront l'action à mener au cours des 15 prochaines années dans des domaines qui sont d'une importance cruciale : l'humanité, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats.

II.5.1 L'humanité

Éliminer la pauvreté et la faim, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions, et faire en sorte que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans des conditions de dignité et d'égalité et dans un environnement sain.

II.5.2 La planète

Lutter contre la dégradation de la planète, en recourant à des modes de consommation et de production durables, en assurant la gestion durable de ses ressources naturelles et en prenant d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques, afin qu'elle puisse répondre aux besoins des générations actuelles et futures.

II.5.3 La prospérité

Faire en sorte que tous les êtres humains aient une vie prospère et épanouissante et que le progrès économique, social et technologique se fasse en harmonie avec la nature.

II.5.4 La paix

Favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et de la violence. En effet, il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable.

II.5.4 Les partenariats

Mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce programme grâce à un partenariat mondial revitalisé pour le développement durable, qui sera mû par un esprit de solidarité renforcé, où l'accent sera mis sur les besoins des plus démunis et des plus vulnérables, et auquel participeront tous les pays, toutes les parties prenantes et tous les peuples.

II.6 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

II.6.1 La diversité biologique

La biodiversité ou diversité biologique est le terme qui désigne toutes les formes de vie sur Terre et les caractéristiques naturelles qu'elle présente. Cette diversité renvoie à la grande variété de plantes, d'animaux et de micro-organismes (selon la Fondation Good Planet 1,75 million d'espèces sont identifiées) qui peuplent notre planète. Elle s'étend également aux différences génétiques à l'intérieur de chaque espèce (variétés et races). Aujourd'hui, la biodiversité est en danger à cause de facteurs multiples tels que les changements climatiques, la déforestation, la surexploitation, la pollution de l'eau, de l'air et de la terre ou encore la pêche et le braconnage. Selon le Centre national de recherche scientifique français (CNRS), chaque année, entre 17'000 et 100'000 variétés de plantes disparaissent et de nombreuses espèces d'animaux sont en voie d'extinction.

II.6.2 La déforestation

On estime qu'environ 150'000 km² de forêts, soit trois fois et demie la surface de la Suisse, disparaissent chaque année dans le monde. Les causes de cette tragédie sont

multiples : exploitation du bois, conservation des sols pour l'agriculture, pluies acides dues à la pollution de l'air, aléas climatiques, incendies, agressions biotiques (champignons, insectes sur les arbres). Les forêts ont un rôle primordial dans l'écosystème et les conséquences de la déforestation sont importantes. Les arbres participent à la création d'oxygène dans l'air. De plus, leurs racines retiennent l'eau dans les sols et leurs feuilles, en transpirant, maintiennent une certaine humidité dans l'air, indispensable à la survie de la flore. À cause de la déforestation, le cycle de l'eau est partiellement perturbé contribuant à l'assèchement de certaines régions jusqu'à leur désertification. Les forêts sont également essentielles à la survie de certains animaux, qui se nourrissent par exemple des feuilles ou des fruits issus des arbres et qui y trouvent refuge.

II.6.3 La désertification

Les Nations Unies définissent la désertification comme « la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines ». Les zones arides se caractérisent par de faibles précipitations et des taux d'évaporation élevés. Cela provoque une diminution ou la perte de productivité biologique ou économique des terres. En 2013, elles occupent 40% de la surface de la Terre et sont peuplées de plus de 2 milliards de personnes. On estime que près de 60'000 km² de terre par an se transforment en désert. Cela représente une fois et demie la Suisse.

II.6.4 L'eau

L'eau potable, surnommée l'or bleu, est une ressource limitée et irremplaçable pour la survie des êtres humains, des animaux et des végétaux. Elle ne représente que 3% de l'eau qui recouvre notre planète et est inégalement distribuée sur la Terre. Les défis sont donc différents en fonction des zones géographiques.

II.6.5 Le climat

Qui n'a jamais entendu parler du réchauffement de la planète ou de la fonte des glaces ? Cette interrogation illustre la préoccupation croissante autour du changement climatique. Ce dernier peut être défini comme une « variation de températures, de précipitations et/ou de propriétés des vents que l'on peut observer dans une région particulière ». Aujourd'hui, nous pouvons mesurer les conséquences du réchauffement

climatique. Elles se présentent sous forme de fonte des neiges et des glaciers, hausse du niveau de la mer, augmentation des inondations, et d'autres phénomènes naturels extrêmes.

Afin de trouver des solutions communes à ces différentes problématiques, la communauté internationale s'est engagée en faveur d'une protection climatique. Dès 1988, le Groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat, hébergé par l'Organisation météorologique mondiale (OMM), est chargé de passer en revue la recherche scientifique et de fournir aux gouvernements des résumés et des conseils sur les problèmes liés au climat.

Face aux indicateurs alarmants, les États adoptent en 1992 la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique. Cette dernière permet de réfléchir aux moyens de réduire le réchauffement global et de faire face à la hausse prévisible des températures. Afin de s'assurer un engagement plus important des États, le Protocole de Kyoto (1997) prévoit des mesures légalement contraignantes.

II.6.6 La pollution

La pollution peut être définie comme une modification défavorable du milieu naturel dû en partie ou en totalité à l'action humaine. Il existe différents types de pollution : chimique, physique, biologique, sonore, esthétique. On la retrouve à peu près partout : air, terre, eau. Sacs en plastique, canettes flottant sur l'eau, gaz d'échappement, produits toxiques déversés sur les cultures, activités industrielles, sont quelques exemples les plus courants. Trois conventions internationales, dont les secrétariats sont à Genève, ont été négociées par les États pour lutter contre les formes de pollution les plus dévastateurs pour l'environnement.

II.6.7 Les énergies renouvelables

Les sources d'énergies renouvelables comprennent l'énergie solaire, thermique et photovoltaïque, l'énergie hydraulique (incluant l'énergie provenant des marées, des vagues et des océans), l'énergie éolienne, l'énergie géothermique et la biomasse (incluant les déchets biologiques et les biocarburants liquides). Les sources d'énergies renouvelables ont fortement augmenté pour représenter, selon les estimations, 16,7 % de la consommation

énergétique finale mondiale en 2010. De nombreux efforts restent à faire pour favoriser leur développement sur le plan international.